



Développement des tiers lieux



Le Muretain Agglo souhaite apporter aux habitants une solution permettant d'améliorer leur qualité de vie.

LES TIERS-LIEUX POUR FAVORISER LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL

Le Muretain Agglo est situé dans le département de la Haute-Garonne, au Sud de Toulouse Métropole.

Territoire soumis aux problématiques de mobilités, la grande majorité des déplacements routiers sont liés aux flux domicile-travail en direction des zones d'activités et d'emplois de la métropole toulousaine, générant d'importantes saturations du trafic pendant les heures de pointe.

Aussi, le rapprochement emploi-habitat est un enjeu prioritaire pour échapper au phénomène dortoir peu propice au développement harmonieux des villages, et plus particulièrement des commerces et du tissu associatif qui les composent.

UNE VOLONTE D'APPORTER UNE REPONSE AUX PROBLEMES DE MOBILITE ET A L'ISOLEMENT DES ENTREPRENEURS

Devant cette situation, le Muretain Agglo souhaite poursuivre l'implantation de tiers-lieux sur son territoire, et en particulier sur les communes de Portet-sur-Garonne, Roques, Roquettes et Labarthe-sur-Lèze. Effectivement, une précédente étude (2016) avait révélé un potentiel de 24 à 38 bureaux à implanter sur les communes de l'agglomération. Depuis, deux tiers-lieux sont aujourd'hui présents sur le territoire (Le Chai à Muret et Fonsorbes). **Le terme de tiers-lieu fait référence au troisième lieu qui n'est ni la maison, ni le lieu de travail habituel mais un espace de travail connecté grâce à internet et réunissant tous les services associés nécessaires.**

Les avantages de cette nouvelle forme d'organisation du travail sont nombreux. Pour les salariés, le télétravail partiel dans un tiers-lieu proche de l'habitat permet de s'affranchir des transports, sources de stress, de fatigue et de risques d'accidents. Pour les entreprises, le télétravail dans un tiers-lieu permet de rassurer le manager qui sait son salarié dans un lieu de travail adapté. Il y a également un avantage économique pour l'utilisateur mais



aussi environnemental : réduction des embouteillages, des émissions de CO2 et donc de la pollution. Enfin, un avantage social : le tiers-lieu favorise les échanges et permet de dissocier vie privée et vie professionnelle, notamment pour les entrepreneurs qui se sentent alors moins isolés. Cette offre innovante aussi bien destinée aux actifs salariés qu'aux entrepreneurs, qui y voient une opportunité de développer leur réseau, pourrait bien attirer de nouveaux habitants sur le territoire...

UNE ENQUETE EN LIGNE

Pour les accompagner dans ce projet, les élus ont décidé de faire à nouveau appel à **Relais d'Entreprises**. Une enquête vient d'être mise en ligne sur le site internet du Muretain Agglo. D'une durée de 6 semaines, cette enquête permettra d'étudier les conditions de faisabilité de ces espaces sur les communes de Portet-sur-Garonne, Roques, Roquette et Labarthe-sur-Lèze. L'objectif étant que ces espaces touchent un maximum de personnes concernées par les déplacements pendulaires (domicile-travail) ainsi que les entrepreneurs en recherche de bureaux adaptés.

Ci dessous le lien vers le questionnaire.

<https://fr.surveymonkey.com/r/EtudeTiers-LieuxMuretain>

Pour toutes informations : Jean-Louis Bouttier (Développement économique – Communauté d'Agglomération du Muretain) – 05 34 46 30 25 / 06 26 58 81 11